

COUR D'APPEL AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'AUDIT SALLE AUDIENCE PALAIS VERDUN

16 février 2026



DOCUMENTATION

ANNEXE

Nom de soumissionnaire	Groupement CapVisio et Spie
Date du document	16 février 2026
Date de la visite sur site	13 février 2026
Catégorie du site	Cour d'Appel
Adresse du site	20, place Verdun – 13100 AIX EN PROVENCE
Nom de la salle	SALLE AUDIENCE PALAIS VERDUN
Contact sur site	M. Olivier ALIDAL
Inspection commune	M. Laurent LE DEUFF
DIT en charge du secteur	Laurent LE DEUFF - laurent.le-deuff@justice.gouv.fr

Ce document a été rédigé et contrôlé par :

ÉQUIPE	COORDONNÉES
Sébastien BOTELLA Chef de projet	Sebastien.botella@cap-visio.com Tél. : 06 30 63 07 53
Sébastien Ifrah Coordinateur ministère de la justice	sebastien.ifrah@externes.justice.gouv.fr Tel. : 06 31 80 19 63
Omar Laidani, Chef de projet visio - DNUM	omar.laidani@justice.gouv.fr Tel. : 01 70 22 76 52
Julien GALATI Directeur Offre et Projet	jgalati@cap-visio.com Tél. : 06 77 09 61 32
Pascal VIGER Directeur Commercial en charge du Ministère	pascal.viger@cap-visio.com Tél. : 06 76 26 04 16



SAMSUNG_QM65

Dimensions

Dimensions du produit net (LxHxP)

1453,9 x 831 x 46,3 mm

Poids

Poids du produit

24,9 kg

LES OBJECTIFS

Ce rapport est le compte rendu fonctionnel et technique des éléments vus lors de la visite sur site. Il est destiné à plusieurs acteurs : la **DNUM**, le **DIT**, la **JURIDICITION**, la **DI** et **CAPVISIO**. Dans ce rapport d'audit, il est présenté à chacun de ces acteurs des éléments qui lui sont destinés et, pour certains, CAPVISIO a besoin d'une validation de leur part:

-  La **DNUM** (si financement DNUM) contrôle le coût du projet et s'assure que l'architecture de la salle proposée reste au plus proche d'une configuration type. Pour les autres financements, le contrôle du coût revient à la **JURIDICITION** si nécessaire la **DNUM** et le **DIT** peuvent être sollicités.
-  Le **DIT**, la **JURIDICITION** et la **DI** doivent s'appuyer sur la page « **IMPLANTATION DES ÉQUIPEMENTS** » pour valider l'implantation vue lors de la visite sur site puis valident en respectant .
-  Le **DIT**, la **JURIDICITION** et la **DI** doivent s'appuyer sur la page « **ÉQUIPEMENTS PRÉCONISÉS** » pour valider la liste des équipements vue lors de la visite sur site puis valident.
-  Le **DIT**, la **JURIDICITION** et la **DI** doivent prendre en compte les pages nommées « **CHEMINEMENT DE PRINCIPE** ». Si les responsabilités de chacun et les demandes sont claires et prise en compte vous pouvez apporter votre validation.

Dans le cas contraire et jusqu'à obtenir votre validation, **CapVisio** reste à votre disposition pour vous apporter des éléments complémentaires ou, si elles existent, proposer des alternatives.



PANASONIC_AW-UE50KEJ

General -> Weight

Approx. 1.8 kg (3.97 lbs) (excluding ceiling mounting bracket)

Approx. 2.05 kg (4.52 lbs) (including ceiling mounting bracket)

General -> Dimensions

W 160.0 mm x H 192.1 mm x D 166.0 mm
(6.299 inches x 7.563 inches x 6.535 inches)

(Excluding protrusions, cable cover, ceiling mounting bracket)

LES OBJECTIFS

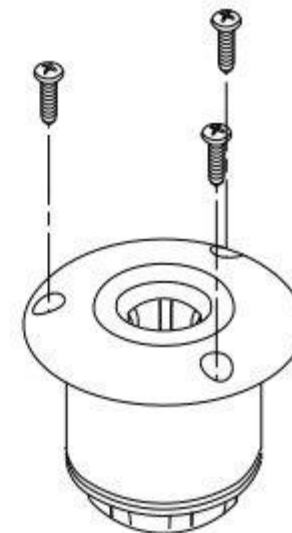
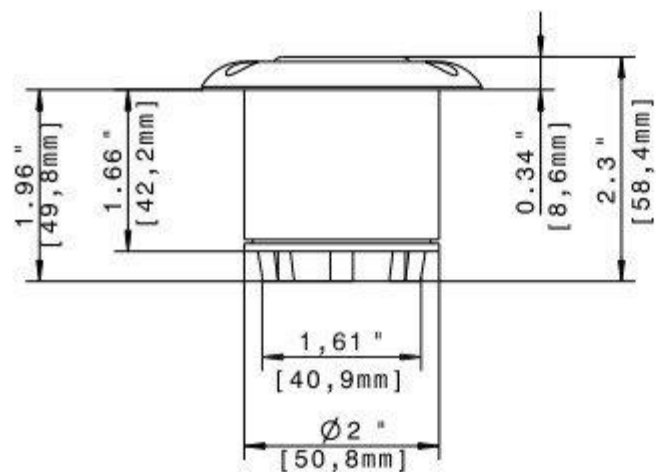
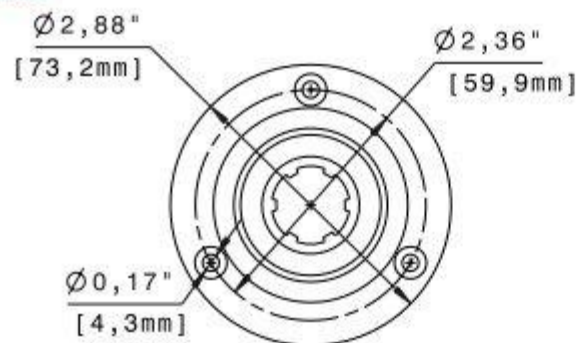
Pour **CapVisio** l'intégralité du document est utile pour la continuité du projet. Après cette phase d'audit, une fois le projet validé et confirmé, le projet passe en phase de production. Un chef de projet CapVisio prendra le relais pour cette phase et veillera à respecter scrupuleusement les validations mentionnées ci-dessus.

Le chef de projet qui pilotera cette phase de production, aura la responsabilité de :

- Faire des retours réguliers sur l'avancement du projet à la DNUM et au DIT
- Suivre les approvisionnements des matériels préconisés
- Faire un rappel des prérequis au DIT et à la juridiction
- Suivre l'avancement de la mise en place des prérequis
- Déterminer un planning d'installation en fonction des approvisionnements et de la disponibilité de la salle
- Piloter les techniciens CapVisio afin d'appliquer ce qui est mentionné et validé dans ce rapport

EMBASE ANTICHOC POUR COLS CYGNE

DIMENSIONS



DÉROULÉ DU PROJET



02 Restitution de l'audit (1H).



04 Signature du devis si financement autre que DNUM et envoi d'une lettre de commande via Chorus à CapVisio.

06 Les prérequis, à la charge de la juridiction sont programmés avant l'intervention de CapVisio.

08 Le matériel est livré sur site le jeudi précédant l'intervention de CapVisio. Il est **réceptionné et stocké** dans un endroit sûr par la juridiction. (1)

01 Visite d'une salle et réalisation d'un rapport d'audit par **CapVisio** (2H).

03 Signature de l'audit par la juridiction ou DI. (Celle-ci vaut commande si le projet est un financement DNUM)

05 Une date d'installation est choisie. Durée des travaux : une semaine. (5 jours consécutifs)

07 3 semaines avant : Rappel par le coordinateur à la juridiction et au DIT de la réalisation des prérequis technique, réseau et de la date de livraison.

09 Installation du matériel du lundi au jeudi. Le vendredi est consacré à la signature du PV de recette et à la formation.

1 - En cas d'annulation par le demandeur, un délai de prévenance de 4 semaines s'impose pour l'installation d'une salle d'audience . Dans le cas contraire, 100% de la prestation des techniciens sera facturée.

DOCUMENTATION ANNEXE



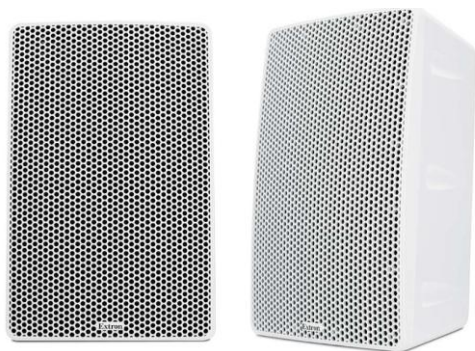
CAMERA DOCUEMENT_WOLFVISION VZ 3

Dimensions en fonctionnement (L x l x H)

489 mm x 345 mm x 523 mm

Dimensions une fois replié (L x l x H)

571 mm x 345 mm x 128 mm



HAUT-PARLEURS_EXTRON SM 26T

Dimensions en fonctionnement (H x L x P)

330 mm x 215 mm x 177 mm

PENDANT LE DÉPLOIEMENT



LUNDI 8H30-20H (1)

- Vérification de la conformité des prérequis validés par le DIT.
- Contrôle du matériel reçu.
- Démontage du matériel existant.
- Installation du matériel en hauteur.



MARDI 8H30-20H (1)

- Finalisation de l'installation du matériel en hauteur.
- Installation du matériel sur les tables (justice, box, partie défense, partie civile).
- Préparation de la Baie Audiovisuelle.



MERCREDI 8H30-20H (1)

- Réalisation des connectiques.
- Raccordement de la baie.
- Raccordement du switch sur le réseau du site avec l'équipe du **DIT** du site.
- Enregistrement du codec de visioconférence sur le réseau du Ministère.



JEUDI 8H30-20H (1)

- Mise en service de la salle, Réglages audio, vidéo, recette technique.
- Gestion des déchets.
- Gestion du retour du matériel existant auprès du stock SAV de la **DNUM**.



VENDREDI 8H30-17H (1)

- Recette et Formation des TIP et/ ou CLI sur les aspects techniques de la salle.
- Formation des utilisateurs de la salle (Greffier, Parquet, Président).

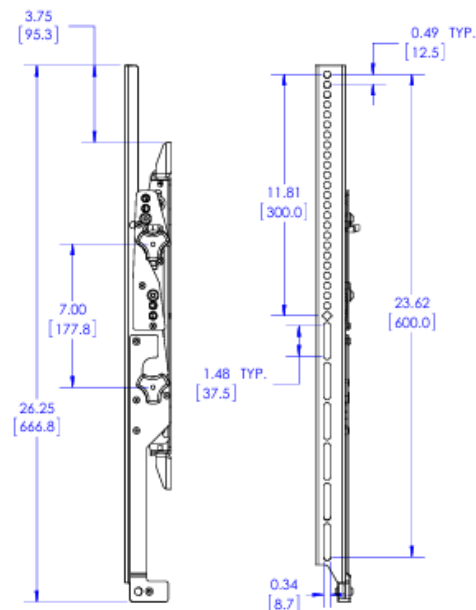
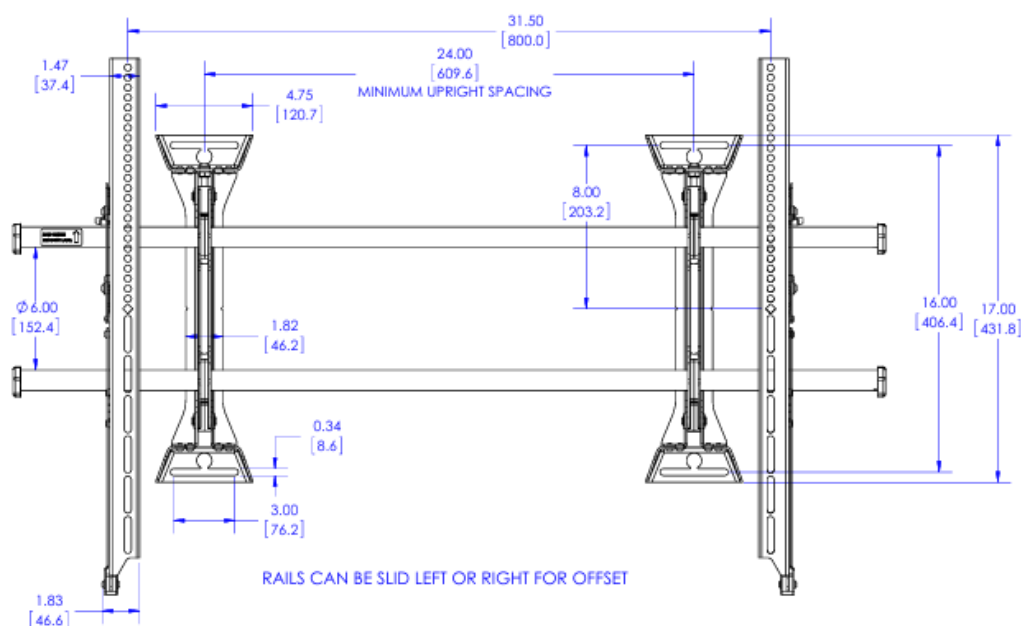
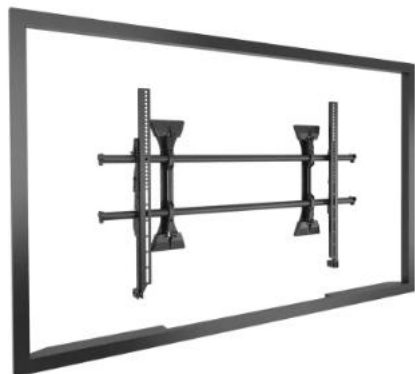
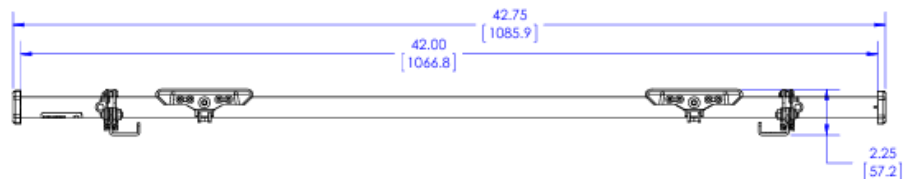
La juridiction signe le PV de réception de la salle.

(1) Amplitude horaire donné à titre indicatif et pouvant varier en fonctions des aléas du chantier.

APRÈS LE DÉPLOIEMENT

3 semaines après l'intervention de **CapVisio** un questionnaire de satisfaction vous sera adressé par le coordinateur.

SUPPORT ECRAN 65"



LIMITES DE PRESTATION

Ce qui n'est pas inclus :

Domotique :

La domotique telle que le pilotage des éclairages , des stores n'est pas inclus dans la mission du marché de la DNUM.

Etude acoustique :

On ne garantit pas la restitution acoustique sonore compte tenu de la typologie de la salle. Pour les salles atypiques (classées, cathédrale...) le chef de projet peut préconiser une étude acoustique en amont. Celle-ci vise à effectuer le diagnostic et les préconisations d'installation et/ou des travaux de corrections nécessaires. Attention, ces interventions seront à la charge de la juridiction en sus.

Prestations / matériels complémentaires :

Partage du contenu du PC position : Parquet ↔ Procureur

Le matériel sur mesure (pieds d'écran ou de micro)

Le matériel demandé en plus par la juridiction (écrans ou micros supplémentaires, micro-cravate, etc.)

Ecran de retour sur table de justice ou nombre de micro pour les assesseurs.

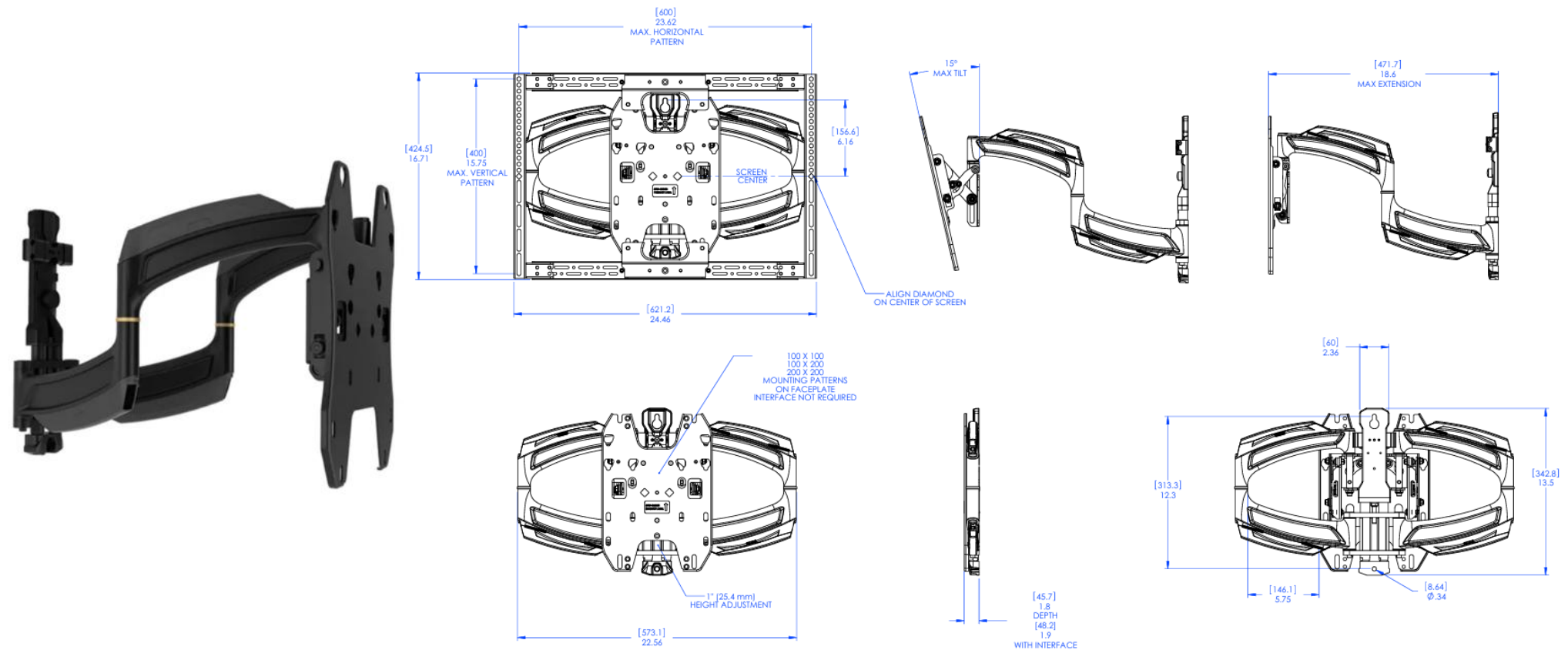
Attention, les prestations et/ou matériels complémentaires seront à la charge de la juridiction en sus, après validation de la DNUM.

Gestion des consommables :

Sont considérés comme consommables, les batteries, les bonnettes et capsule de micro, les boucles malentendants, etc. Tous petits matériels non sérialisés.

Attention, le réapprovisionnement et/ou le remplacement de ce matériel sera à la charge de la juridiction en sus.

SUPPORT ECRAN 65"



AIDES ET SUPPORTS

Toute demande ou déclaration d'incident verra forcément la création d'un ticket pour suivi et traçabilité des différentes interventions.

Pour tout besoin, veuillez contacter le CSN :

- par mail : support.csn@justice.gouv.fr
- par téléphone : **01 70 22 88 36**
- Joignable du lundi au vendredi de 6H00 à 22H00 sans interruption et 24h/24 les samedis, dimanches et jours fériés.

Toute demande ou déclaration d'incident verra forcément la création d'un ticket pour suivi et traçabilité des différentes interventions suite à votre demande.

Pour tout besoin, veuillez contacter le CSN :

- par mail : support.csn@justice.gouv.fr
- par téléphone : 01 70 22 88 36
choix 2 (autre) puis choix 1 (visio) puis choix 1 (salles simples)
choix 2 (autre) puis choix 1 (visio) puis choix 2 (salles complexes)
- Joignable du lundi au vendredi de 6H00 à 22H00 sans interruption et 24h/24 les samedis, dimanches et jours fériés.

EN CAS D'URGENCE UNIQUEMENT (AUDIENCE OU REUNION IMPORTANTE EN COURS) :

Vous rencontrez un problème avec le matériel de visioconférence au sein d'une salle d'audience :

- Etape 1 : créer un ticket auprès du CSN (coordonnées en haut de page),
- Etape 2 : contacter immédiatement le support dédié :
- Par téléphone : 01 70 96 02 29
- Par mail : support.mdj@cap-visio.com

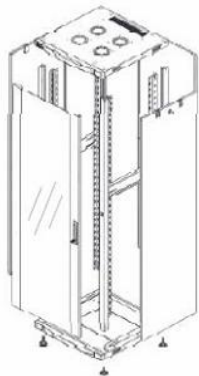
BAIE AUDIOVISUELLE 20 U



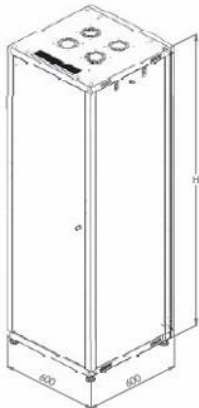
Désignation	Dimensions LxPxH* (mm)	h en U	Poids (kg)
Baie 20U 600 x 600 noir -Porte AV verre - Porte AR tôlepleine-2 flancs -4 montants - équipé d'un thermomètre LCD	600x600x1002	20	40,0



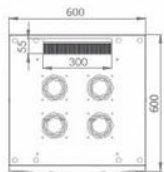
VUE AVANT



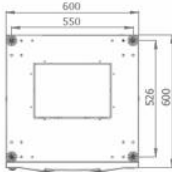
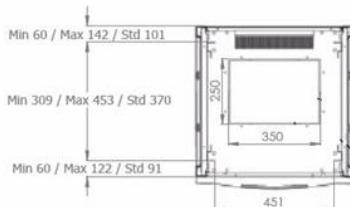
VUE ECLATEE



VUE ARRIERE



VUE DU DESSUS



VUE DU DESSOUS

Les niveaux de décibels

Niveau sonore typique

Coup de fou tiré à proximité d'une oreille sans protection	180	Claques sur les oreilles, feu d'artifices du Nouvel an proche des oreilles
Déploiement d'un airbag dans une proximité immédiate	170	
	160	
	150	
	140	
	130	Moteur d'avion
Cascade	120	
	110	Scie circulaire, boîte de nuit
Perceuse pneumatique à 10 mètres	100	Passage d'un train, tempête, tondeuse à gazon
	90	
Motos	80	
Niveau de conversation normal, grenouilles qui coassent	70	Circulation normale des voitures
	60	
Circulation faible derrière un double vitrage	50	Pluie fine, réfrigérateur - à 1 mètre
	40	
	30	Enroulement, bruits de respirations
Tic tac d'une horloge, bruissement des feuilles	20	
	10	Ventilateur d'un ascenseur, moustiques
Chute d'une plume	0	
	0dB	Seuil auditif

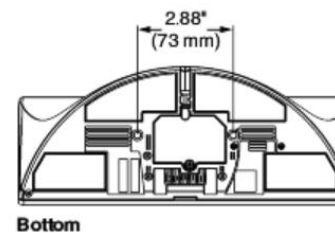
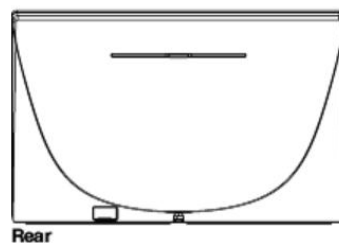
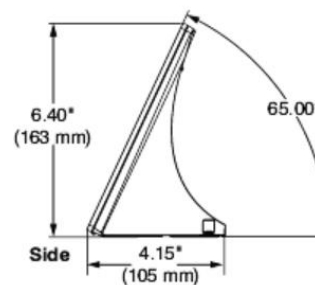
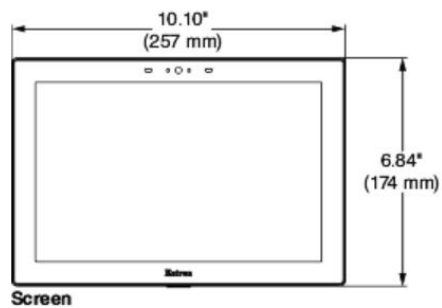
Niveau Sonore d'une baie audiovisuelle mesuré avec un sonomètre :

- 49 Db. Avec Nas et Switch

ÉQUIPEMENTS EXISTANTS

La salle n'est pas équipée de matériels audiovisuels intégrés.

DALLE TACTILE_TLP Pro 1025T



L'expression de besoin est la suivante :

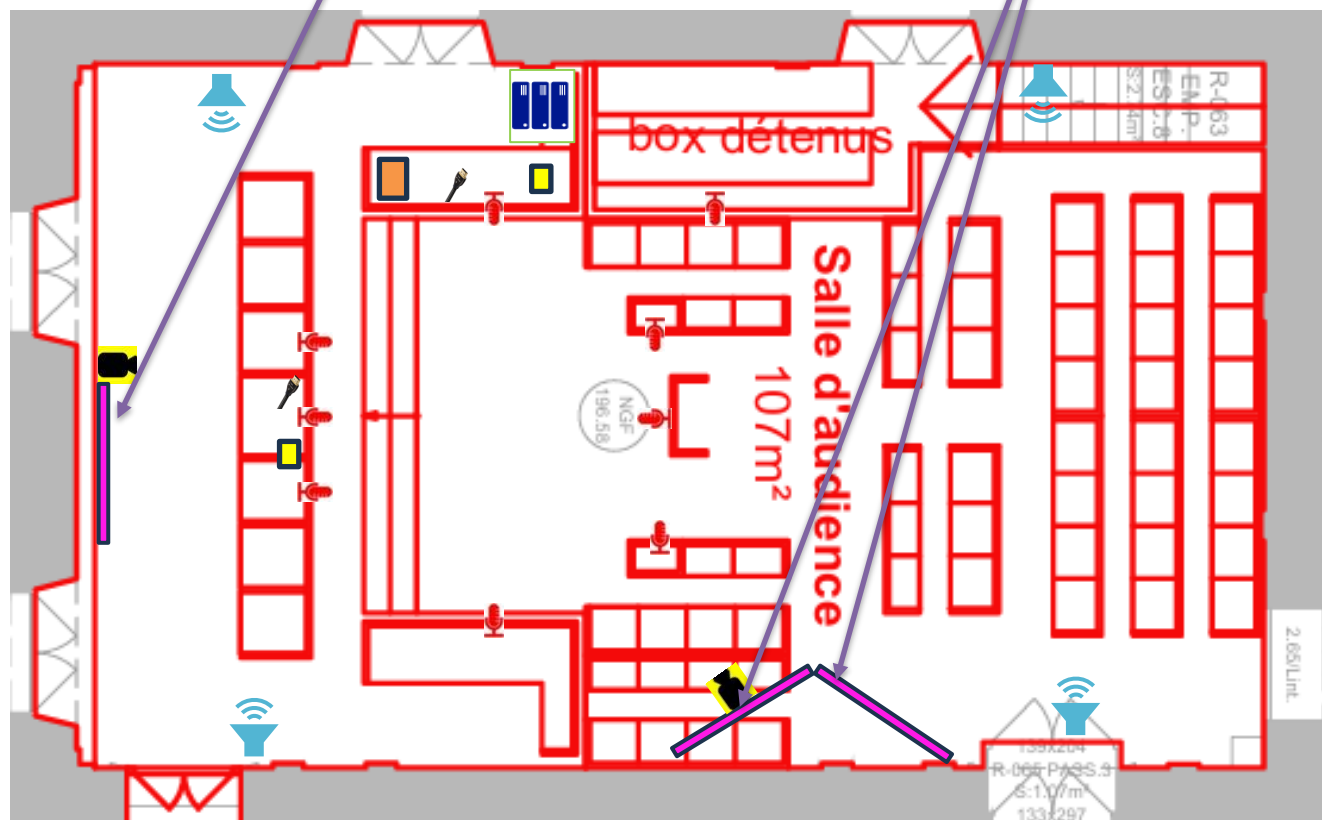
- Intégrer une solution de visioconférence avec l'installation audiovisuelle de la salle.
- Assurer une visibilité des écrans pour TOUS les acteurs : jurés, barre, Parquet, Défense, prévenu, Public, etc.
- Présentation possible depuis le poste de Greffier, et Président (HDMI) sur les moniteurs, en et hors visioconférence.
- Être entendu dans la salle et par les personnes à distance.
- Avoir une captation audio optimale localement et à distance.
- Intégration de la solution d'enregistrement dans la baie et ainsi la captation audio se fera au travers des micros.
- Pouvoir piloter l'ensemble de la solution depuis une dalle de contrôle au poste de président et greffier.

Tout projet étant vivant et parfois nécessitant l'intervention d'un autre corps de métier, le CDP a l'autorisation de mettre en place une solution/optimisation qui n'a pas initialement été indiquée lors de l'audit. Il est évidemment de sa responsabilité d'obtenir en amont l'accord du DIT et/ou de la juridiction. Pour la même raison évoquée en début du paragraphe, pour limiter la perte d'informations nous recommandons à la personne côté JURIDICITION qui a échangé avec le CDP lors de la préparation, de faire un point avec les techniciens le premier jour de l'installation. Ce point est généralement rapide et porte sur le positionnement des équipements micro/moniteur.

ÉQUIPEMENTS PRÉCONISÉS

Ecran A (75") et Caméra 1

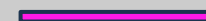
Ecran B et C (65") et Caméra 2



VALIDATION JURIDICTION

En signant cette page, nous avons la validation que les équipements listés correspondent à ce qui a été demandé lors de l'audit.

Écran



Partage de contenu HDMI



Caméra-documents



Caméra motorisée



Micro col de signe



Baie audio-visuel



Tablette de contrôle filaire



Haut-parleur



ÉQUIPEMENTS PRÉCONISÉS



ÉQUIPEMENTS AUDIO :

- 9 microphones col de cygne :
 - 1 Président
 - 2 Assesseurs
 - 1 Procureur
 - 1 Greffier
 - 2 Zones avocats
 - 1 barre
 - 1 Box
- 2 Microphones HF
- 4 Haut-parleurs
- 1 Système Mal Entendant
- 1 Enregistreur audio



ÉQUIPEMENTS POUR LE PILOTAGE :

- 1 Centrale d'automatisation
- 1 Tablette filaire pour le Président
- 1 Tablette filaire pour le Greffier



ÉQUIPEMENTS VIDÉO :

- 2 Caméras PTZ
- 1 Codec de visioconférence
- 1 écran de 75"
- 2 écrans 65"



ÉQUIPEMENTS POUR LE PARTAGE :

- 1 câble HDMI pour le Président
- 1 câble HDMI pour le Greffier
- 1 caméra document

VALIDATION JURIDICTION

En signant cette page, nous avons la validation que les équipements listés correspondent à ce qui a été demandé lors de l'audit.

ÉQUIPEMENTS PRÉCONISÉS



ÉQUIPEMENTS AUDIO :

Les équipements audios sont mis en place afin de garantir une captation/restitution optimale du son dans la salle et à distance à travers la visioconférence.

Pour les salles qui seront équipées d'un enregistreur en baie, l'audio proviendra :

- Des microphones col de cygne installés dans la salle ainsi que des micro HF.
- Du retour audio du codec de visioconférence.

L'émetteur malentendant reçoit le même flux audio que l'enregistreur.

L'émetteur transmet ce flux sans fil à un récepteur. Via le récepteur, l'utilisateur équipé sera autonome sur le réglage du volume.



ÉQUIPEMENTS POUR LE PILOTAGE :

Les équipements destinés au pilotage sont mis en place pour permettre le contrôle des équipements positionnés dans la baie. C'est grâce à ces matériels que vous pourrez contrôler les actions en salle :

- Composer un appel
- Augmenter le son en salle
- Couper les micros
- Lancer un enregistrement
- Etc.



ÉQUIPEMENTS VIDÉO :

Les équipements vidéo sont mis en place afin de garantir une captation/restitution optimale de la vidéo dans la salle et à distance à travers la visioconférence.

Les positions d'installations et le nombre de caméras et d'écrans sont déterminés en fonction de l'architecture de la salle. Il faut que les personnes installées dans la salle, puissent voir ce qui est diffusé sur les écrans et être captés par les caméras. Le public doit aussi pouvoir voir ce qui est diffusé sur les écrans sans la nécessité d'être capté.



ÉQUIPEMENTS POUR LE PARTAGE :

Avec ces matériels et à travers la visioconférence, il sera possible de partager le contenu d'un ordinateur (PC). Quand un PC est raccordé, il partage le contenu sur l'ensemble des écrans installés en salle et lors d'un appel le flux vidéo est envoyé au site distant.

PRÉREQUIS CHEMINEMENT & CFO/CFA (Explications)

Pour faire fonctionner la solution audiovisuelle, nous avons besoin de faire passer des câbles entre la baie et les équipements.

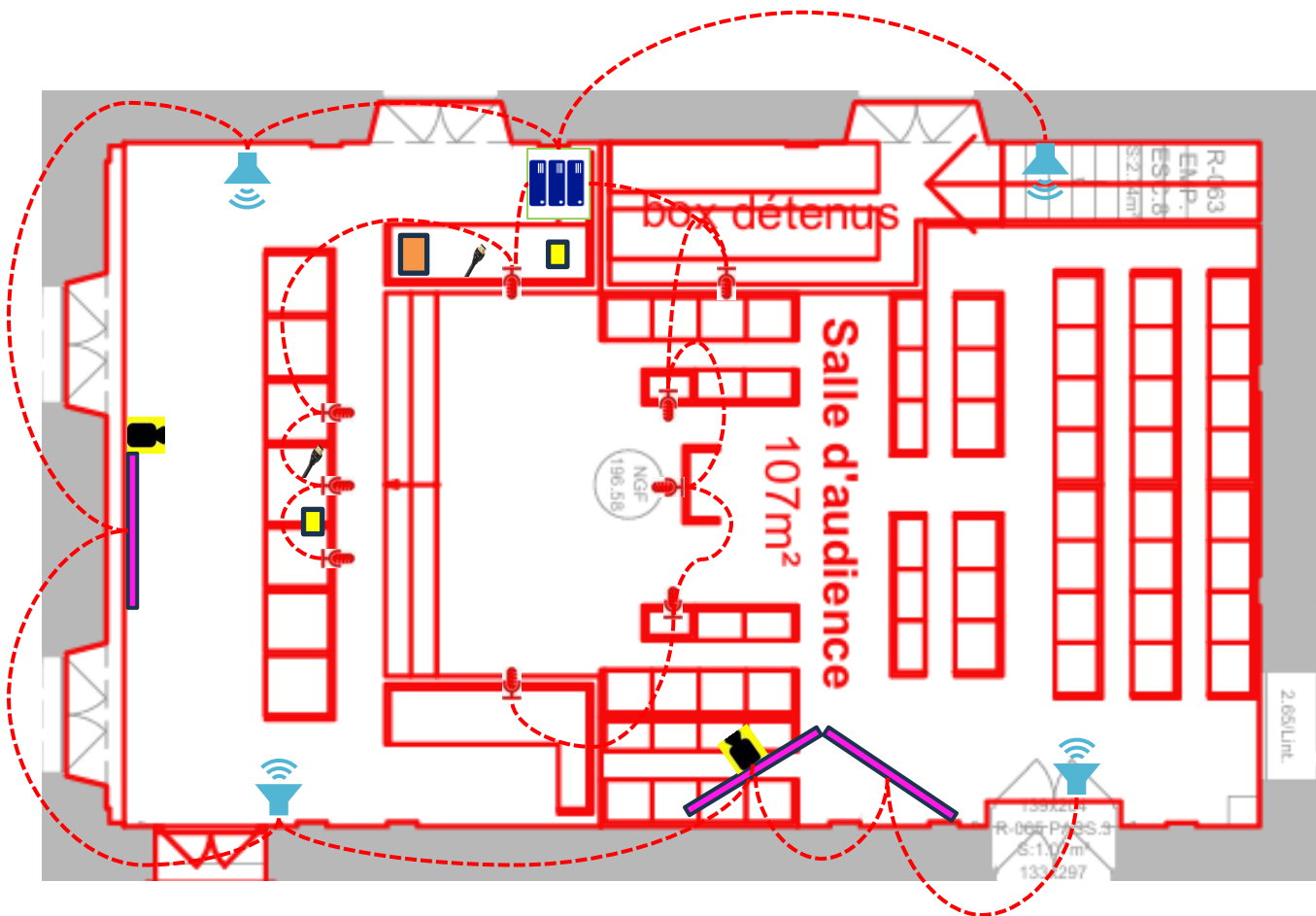
Il est à la charge de CAP-VISIO, de tirer les câbles nécessaires.

En fonction du chantier, cette affirmation peut évoluer. Le tirage des câbles pourrait être confié à une entreprise extérieure. Dans cette situation, CAP-VISIO fournira les câbles et la liste des câbles à passer dans chaque fourreau.

Il est à la charge du DIT/juridiction d'étudier le cheminement nécessaire pour passer nos câbles.

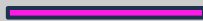
En cas d'impossibilité le site doit mettre en place les moyens nécessaires pour rendre cela faisable. Le cheminement peut être réalisé à l'aide de goulottes, de fourreaux, en passant par les murs, le faux-plafond ou encore en passant par un étage inférieur/ supérieur pour arriver au bon endroit. Il y a deux points à prendre en compte, le cheminement ne doit pas dépasser 60m et toutes les liaisons partent de la baie pour aller vers un équipement (voir page suivante). Si toutefois cette limite des 60m devait être franchie, il est important d'en informer le chef de projet CAP-VISIO qui s'occupera du déploiement. L'étude et la mise en place du cheminement doit être réalisée avant notre intervention sans cela, nous ne pourrions garantir la livraison dans le temps imparti. Il est également à la charge du site de mettre en place les besoins de type électrique et réseau bâtiment nécessaire à la visioconférence.

PRÉREQUIS CHEMINEMENTS



VALIDATION JURIDICTION

En signant cette page, nous avons la validation que les équipements listés correspondent à ce qui a été demandé lors de l'audit.

Écran 	Partage de contenu HDMI 
Caméra-documents 	Caméra motorisée 
Micro col de signe 	Baie audio-visuel 
Tablette de contrôle filaire 	Haut-parleur 

PRÉREQUIS SPÉCIFIQUES

Liste des besoins électriques, réseaux, cheminements et câblages audiovisuel.
Sont détaillés ici les cheminements de la baie audiovisuelle jusqu'aux différents éléments.

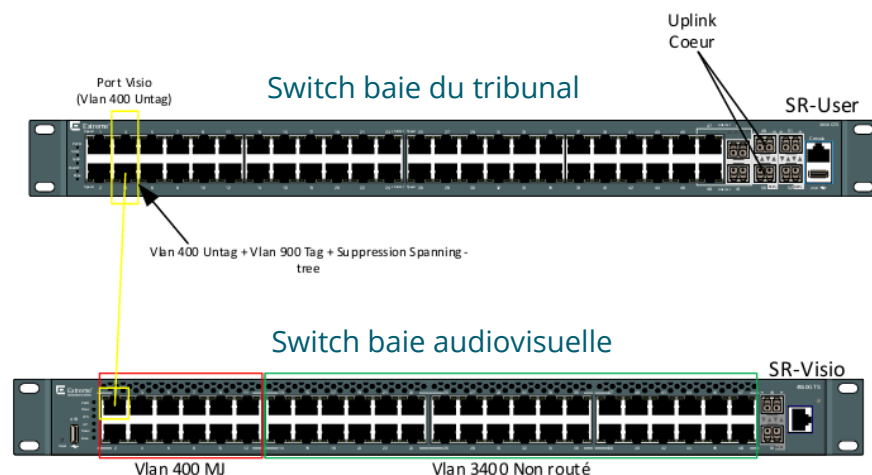
À la charge de la juridiction

À la charge de CapVisio

TENANT	ABOUTISSANT	BESOIN ELECTRIQUE	BESOIN RESEAU BATIMENT	ESPACE DU CHEMINEMENT NECESSAIRE	Câbles à passer, fournis ou passés par CapVisio
BAIE		2 PC 230 V (au tenant)	2 RJ45 (au tenant)	POINT DE DEPART DES FOURREAUX/CHEMINEMENT Si goulotte, type 50/180 3 compartiments.	
BAIE	MONITEUR A + CAMERA 1	1 PC 230 V (à l'aboutissant)		1 FOURREAU Ø 32 ou goulotte 20/40	2 câbles RJ45 cat 6 + 1 câble SDI + 1 câble DTP Extron
BAIE	MONITEUR B + CAMERA 2	1 PC 230 V (à l'aboutissant)		1 FOURREAU Ø 32 ou goulotte 20/40	2 câbles RJ45 cat 6 + 1 câble SDI + 1 câble DTP Extron
BAIE	MONITEUR C			1 FOURREAU Ø 32 ou goulotte 20/40	1 câble RJ45 cat 6 + 1 câble DTP Extron
BAIE	A CHAQUE HAUT-PARLEUR			1 FOURREAU Ø 32 ou goulotte 20/40	1 Câble HP
BAIE	BOX			1 FOURREAU Ø 32 ou goulotte 20/40	1 Câble micro Viper
BAIE	BARRE			1 FOURREAU Ø 32 ou goulotte 20/40	1 Câble micro Viper
BAIE	AVOCAT DÉFENSE			1 FOURREAU Ø 32 ou goulotte 20/40	1 Câble micro Viper
BAIE	AVOCAT PARTIE CIVIL			1 FOURREAU Ø 32 ou goulotte 20/40	1 Câble micro Viper
BAIE	POSITION PRESIDENT + ASSESSEURS			1 FOURREAU Ø 32 ou goulotte 20/40	1 câble micro Viper 4 + 1 câble DTP Extron + 1 câble RJ45 cat 6
BAIE	POSITION PROCUREUR			1 FOURREAU Ø 32 ou goulotte 20/40	1 Câble micro Viper
BAIE	POSITION GREFFIER	1 PC 230 V (à l'aboutissant)		1 FOURREAU Ø 32 ou goulotte 20/40	1 Câble micro Viper + 2 RJ45 cat 6 + 2 câbles DTP Extron
L'ÉLECTRICITÉ ET LES CÂBLES AUDIOVISUELS NE DOIVENT PAS UTILISER LE MÊME CHEMINEMENT					

PRÉREQUIS SPÉCIFIQUES

La maintenance à distance des salles d'audiences par la conciergerie, pour être effective, nécessite l'installation d'un switch réseau de type : **4950GTS-PWR+**



BRASSAGE à la charge du DIT:

Il faut aussi que le brassage vers le LAN du ministère soit effectué et que la modification nécessaire au fonctionnement ait été faite par le DIT (Fichier: Interco SR-User Vers SR-Visio.txt présent sur la diffusion Normalisation 2.0) et qu'un test de joignabilité d'administration et Visio soit fait.

- Vlan 400 Untag
- Vlan 900 Tag
- Suppression du Spanning-tree

Il est également à la charge du DIT de fournir les informations suivantes :
(exemples de réponses)

Site	Salle	snmp-server contact	snmp-server name	snmp-server location	ip address switch	ip default-gateway	ip address netmask
CA-BORDEAUX	CA_Audience salle G	DIT-BORDEAUX	SW-CA-BOD-XXX	XXX-CA-BORDEAUX	10.196.188.216	10.196.188.252	255.255.255.128
TJ-CHALONS-EN-CHAMPAGNE	AUDIENCE_02	DIT-NANCY	SW-TJ-CEC-XXX	XXX-TJ-CHALONS-EN-CHAMPAGNE	10.149.188.237	10.149.188.252	255.255.255.128

SYNOPTIQUE

